

Communiqué de presse

Nanterre, le 28 mars 2022

SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE ET L'OFFICE NATIONAL DES FÔRETS (ONF)

Georges Siffredi, Président du Département des Hauts-de-Seine et Michel Béal, Directeur de l'agence territoriale Ile-de-France Ouest de l'Office National des Forêts, ont signé ce lundi 28 mars 2022 à l'Hôtel du Département, une convention de passage et de subventionnement. Établie pour les cinq prochaines années, en concertation avec les maires des neuf communes concernées, elle concerne l'entretien et l'amélioration des itinéraires de promenade et randonnée ainsi que l'accueil du public, dans les quatre forêts domaniales des Hauts-de-Seine, fréquentées par des millions de visiteurs chaque année.

Cette convention concrétise la volonté commune du Département des Hauts-de-Seine et de l'ONF, de protéger la qualité des forêts urbaines et de renforcer leur rôle social dans l'accueil du public. Les forêts urbaines sont reconnues pour l'ensemble des avantages qu'elles représentent : stockage de carbone, assainissement de l'air, thermorégulation du climat local, gestion des eaux pluviales, préservation de la ressource en eau, support de la biodiversité, etc. Elles constituent des liaisons paysagères interdépartementales d'importance dans le cadre urbain et péri-urbain de l'ouest francilien.



Afin de pallier les faiblesses et menaces pesant sur l'espace forestier et de valoriser les atouts et opportunités de ce dernier, l'ONF a récemment adopté une nouvelle stratégie pour adapter sa gestion des forêts domaniales en Ile-de-France. Les nouvelles orientations prennent davantage en considération les attentes des usagers et riverains, notamment en matière de préservation des paysages et du cadre de vie.

Quatre forêts domaniales se trouvent sur le territoire, qui représentent près de la moitié de la surface des Espaces Naturels d'Intérêts des Hauts-de-Seine : celle de Meudon, Verrières, Fausse-Reposes et de la Malmaison. Elles sont présentes sur les communes de Châtenay-Malabry, Clamart, Meudon, Chaville, Sèvres, Ville d'Avray, Marnes-la-Coquette, Vaucresson et Rueil-Malmaison.

Le Département participe à hauteur de **175 000 € annuel** pour l'entretien des itinéraires forestiers et des zones d'accueil du public d'une part, et de **300 000 € annuel** pour la rénovation ou la création de nouveaux équipements. Au total près de **2,4 M€** sur ces cinq prochaines années sont apportés par le Département.

Ce partenariat s'inscrit dans la Politique Nature, mise en place par le Département, qui a pour objectif la préservation et le développement d'espaces naturels paysagers. Les Hauts-de-Seine sont un territoire de transition, où l'intensité urbaine commence à se diluer pour laisser place à des espaces verts de qualité, accessibles à chacun à moins de 15 minutes à pied. Le Département consacre 251 M€ pour son plan 2021-2025, qui a pour objectifs de :

- > Créer 5 km supplémentaires de grandes promenades vertes et bleues (en berges de Seine)
- > Planter 18 000 arbres (15 000 dans les ENS, 3 000 en alignements, 1 000 dans les collèges)
- > Installer/rénover 50 potagers dans les collèges des Hauts-de-Seine
- > Rénover 60 hectares d'ENS pour une meilleure qualité paysagère et écologique
- > Acquérir, aménager et ouvrir au public 20 hectares d'ENS supplémentaires

« Ce partenariat avec L'ONF renforce notre volonté de préserver les forêts domaniales présentes sur notre territoire, tout en favorisant leurs accès aux Altoséquanais. Face à la question environnementale, c'est bien cet esprit de responsabilité qui nous anime lorsque nous déployons notre « stratégie nature »..» Georges Siffredi, Président du Département des Hauts-de-Seine.

Contact presse

Hanna BARBET-CYMBLER

01 47 29 40 37 / hbarbet-cymbler@hauts-de-seine.fr



www.hauts-de-seine.fr

